

CHEVERNY.INFO



Bulletin municipal
Avril / Mai / Juin 2018

CHEVERNY



Mairie de Cheverny
Horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi :
9h-12h / 14h-17h

Mercredi et jeudi :
9h-12h
Samedi
9h-12h

Tél : 02 54 79 97 78
www.mairie-cheverny.com
mairie.cheverny@orange.fr

SOMMAIRE

Mot du maire	
Réponse à « Demain Cheverny »	1
En direct de la mairie	2
Compte rendus des Conseils Municipaux	3 - 4
Un peu d'histoire...	5
Vie communale	
En direct de l'Agglo	6 - 7
A vos agendas	8

EDITO DU MAIRE

Bonjour à tous,

Il y a peu de temps, nous vous avons adressé le bilan annuel 2017 de la commune qui soulignait toutes les activités engagées quotidiennement à Cheverny. Le sommaire de ce bulletin municipal exprime la continuité des actions mises en œuvre et la richesse des propositions qui associent le plus grand nombre. L'agenda est dense, éclectique, et je sais que vous serez nombreux à animer et à participer aux principaux événements. Ce numéro explicite aussi les chantiers de la commune (les travaux de voirie), les projets (ouverture de l'atelier Ephémère, changement de propriétaire au château du Breuil et projet d'aménagement Sud-Est), enfin, il rappelle les dispositifs liés aux services et démarches de la commune (transport scolaire, rénovation de la loge des Ruaux, journée éco-citoyenne...). Plus nous avançons vers la saison touristique, plus les dynamiques se mettent en place. On entendrait presque les premières notes de « Cheverny en fête » suivies de celles de la fête de la musique ou celles de Melody Gardot, (tête d'affiche de Jazzin'Cheverny) sur la place du village. Les terrasses s'installent, les gens se retrouvent, nos espaces sont accueillants. Juste ce qu'il faut pour que notre belle commune aborde sereinement cette sortie d'hiver qui semblait ne plus finir.

Belle lecture à tous

Lionella Gallard

Réponse à l'association « Demain Cheverny »

Une association « Demain Cheverny » a été constituée avec, pour objectif, de promouvoir la création d'une commune nouvelle entre Cheverny et Cour-Cheverny.

Par courrier en date du 20 novembre 2017, l'association a interpellé le Conseil Municipal afin de savoir s'il était prêt à « s'engager à étudier la possibilité de la création d'une commune nouvelle ».

Au moment de la préparation de la session budgétaire, l'équipe municipale s'est réunie et a demandé à M. Dubois, trésorier principal de Blois Agglomération, qui gère le budget communal, de présenter une simulation de la situation dans l'hypothèse de création d'une commune nouvelle. Il ressort de cette présentation les éléments suivants :

- La création d'une commune nouvelle permettrait à la future commune de bénéficier d'une bonification de 5 % de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pendant 3 ans, soit une dotation de 26 776 € par an pendant 3 années.
- Concernant la fiscalité des communes, les taux devront être harmonisés :

Taux appliqués dans les communes concernées

	CHEVERNY Taux actuel	COUR-CHEVERNY Taux actuel	Commune nouvelle Taux harmonisé
Taxe Habitation	13,4 %	14,5 %	13,73 %*
Foncier bâti	16,4 %	21,68 %	20,42 %
Foncier non bâti	36,20 %	42,72 %	41,14 %

Pour Cheverny, cela se traduirait, pour la part communale de la taxe sur le « foncier bâti », par une augmentation de 25 % (progression au minimum de 0,38 % par an, pendant 12 ans) et sur le « foncier non bâti », une augmentation de 13,6 % (progression au minimum de 0,20 % par an, pendant 12 ans).

Cas particulier de Cheverny : c'est une commune de 1 000 habitants classée « Station de tourisme ». En vertu de ce label, la commune perçoit 1,2 % du montant des transactions mobilières et immobilières ayant lieu sur son territoire (montant perçu en 2017 : 44 173,19 €).

En l'état de la réglementation, la création de la commune nouvelle ferait perdre à Cheverny son statut avec, pour conséquence, la perte de cet avantage financier.

En tant que commune de 1 000 habitants, elle perçoit la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) versée par le département dont le montant est variable en fonction des investissements (en 2018 la somme est de 33 000 €). L'augmentation du nombre d'habitants suite à la création d'une commune nouvelle ne permettrait plus à terme de bénéficier de ce dispositif qui est attribué aux communes de moins de 2 000 habitants.

Sur le plan éthique, la création de la commune nouvelle soulève de nombreuses questions relatives notamment à la confiance des habitants envers ceux qu'ils ont élus. La création d'une commune nouvelle n'a jamais été proposée dans les engagements de l'équipe municipale élue en 2014.

En conclusion, le Conseil Municipal a pris le temps de mesurer le projet proposé par l'association « Demain Cheverny » selon tous ses aspects.

Au vu du contexte et des conditions, la décision de ne pas engager la démarche proposée par cette association a été actée par le Conseil Municipal de Cheverny le 5 mars 2018. Cette décision, ainsi que sa motivation, ont été communiquées par courrier adressé au président de l'association « Demain Cheverny » ainsi qu'à Monsieur le Maire de Cour-Cheverny le 8 mars 2018. Naturellement, cela ne modifie en rien la volonté des deux communes d'exercer une collaboration active dans l'intérêt des administrés.



Point sur la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle

La demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2017 sur la commune a été déposée à la préfecture de Loir et Cher.

Mme le Maire ainsi que le M. le Maire de Cour-Cheverny ont été reçus par la secrétaire générale de la Préfecture afin de présenter les incidences de cette sécheresse sur les habitations et les bâtiments des 2 communes (fissures). Le dossier est en cours d'instruction au ministère pour une période d'environ 8 mois. La réponse sera donnée en fin d'année et sera transmise à toutes les personnes ayant déposé un dossier en mairie.

Etat civil

Décès :

MANUEL Laurent

21 février

LECOQ Odette épouse LECOMTE

11 mars

Travaux voirie 2018

Les travaux du giratoire avancent selon le planning programmé et se déroulent sans problème. Seule la pluie de la dernière semaine de mars a stoppé les travaux durant 2 jours. La fin des travaux est toujours programmée pour fin Avril.

Etait prévue également la fin de la remise en état de la Route de Cellettes sur la portion de la voie de Machefer à la voie de Lézeau, portion mitoyenne avec les communes de Cour-Cheverny et Cellettes. Ces travaux programmés en 2017 avaient été reportés sur 2018 à la demande de Cour-Cheverny. D'accord dans un premier temps sur les nouveaux devis, c'est aujourd'hui Cellettes et Cour-Cheverny qui renoncent à cet investissement cette année. La somme prévue pour ces travaux sera reportée sur une partie de la voie communale des Ânes verts.

Restauration de la loge des Ruaux : les bénévoles au pied du mur

Et si on réalisait, tous ensemble, la restauration d'un patrimoine rural qui illustre l'histoire d'une culture commune ? C'est le projet proposé par la mairie de Cheverny. Il s'engage en deux étapes : une souscription publique (lancée avant l'été) qui a permis de collecter 1 780€ que complètent une subvention de 6 000€ du Conseil Départemental et une équipe bénévole pour mettre en œuvre les travaux de restauration de ce petit patrimoine avec pour premier objectif la mise hors d'eau du bâtiment. La partie la plus technique du chantier sera assurée par un artisan professionnel (montage de l'échafaudage, démontage de la charpente, pose de la nouvelle charpente). L'Amicale des Loisirs ainsi que deux artisans retraités (couvreur et maçon) compléteront les travaux : débroussaillage, maçonnerie, lattage, pose des tuiles etc...

Afin de garantir la réussite de ce projet collectif, nous faisons appel à la bonne volonté de tous pour la mise en place de ce chantier collaboratif qui sera encadré par ces bénévoles expérimentés.

Une réunion informative aura lieu le mercredi 2 mai à 19 h, salle du Conseil Municipal afin de vous présenter le projet.

Aménagement Sud Est

La commune réfléchit depuis plusieurs années sur l'opportunité de créer un nouvel espace d'habitation à proximité de la maison médicale. Cette réflexion a donné lieu à la mise en place d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Cette OAP fixe les objectifs et les principes visant à répondre aux besoins en logements, à favoriser le renouvellement urbain et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux habitants en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

La commune a mandaté le Cabinet Tendre Vert pour proposer une esquisse d'aménagement de cet espace.

Une réunion de présentation du travail réalisé par le Cabinet Tendre vert aura lieu le Jeudi 24 mai à 19 h à la salle des fêtes.

Projet d'Aménagement : Route de Romorantin

La municipalité de Cheverny a demandé au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), en charge d'accompagner les collectivités, de réfléchir sur un aménagement de la route de Romorantin, menant de l'entrée du bourg à la maison médicale, afin de rendre celle-ci plus attractive mais aussi plus sécurisante pour les piétons, les cyclistes et également les automobilistes.

La présentation par le CAUE d'une esquisse d'aménagement de la Route de Romorantin, a eu lieu lors du Conseil Municipal de Cheverny, le 3 Avril dernier. Ce projet est mené en concertation avec la commune de Cour-Cheverny.

Chemins communaux

La réfection des routes et chemins communaux est en cours. Pour l'année 2017, leur entretien a représenté un coût de 4 084 € en fourniture et 420 h de travail pour les employés communaux.



Transport scolaire

L'année scolaire se termine bientôt. Inscrivez, dès maintenant, votre enfant (vos enfants) pour la rentrée prochaine.

Le coupon-réponse, joint à ce bulletin, est à retourner ou à déposer en mairie au plus tard le 26 mai 2018.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 5 février

La séance commence par la **présentation du site géologique de la Plaine des Rasoirs**, par M. Le DOUSSAL Claude, membre de la commission du patrimoine géologique de la Région Centre Val de Loire.

Salle des Fêtes : travaux d'accessibilité et de réfection – demande de DETR 2018 (Dotation Equipement Territoires Ruraux)

Demande de subvention pour les travaux d'accessibilité et de réaménagement de la salle des fêtes pour un montant de 38 416 HT.

Fixation d'un tarif à la journée pour la location de la salle des fêtes. Suite à la demande de location de la salle des fêtes pour une journée supplémentaire le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix à :

- A) Pour les particuliers domiciliés dans la commune : du 1er avril au 30 septembre 115 €, du 1er octobre au 31 mars 145 €. Pour les personnes domiciliées hors commune, du 1er avril au 30 septembre 180 €, du 1er octobre au 31 mars 210 €.
- B) Pour les associations et organismes extérieurs de la commune : période du 1er avril au 30 septembre 100 € et période du 1er octobre au 31 Mars 125 €.

Terrain communal Route de Fougères : réalisation d'un contrat de prêt à usage au profit de M. ROSEY Bertrand. Il s'agit d'un terrain de 4 436 m² situé « aux Luizards », proche du Courpin, propriété de la commune. Il est localisé en zone agricole. M. ROSEY, jeune agriculteur est accompagné par l'ADEAR (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) et la couveuse d'entreprises « Matur'entreprises ». Un contrat de prêt à usage sera conclu pour une période d'un an, à titre gracieux, à partir du mois de février 2018. Il sera renouvelable, soit sous la même forme, soit modifié en fonction des résultats de l'année « test ». L'ensemble du Conseil Municipal valide ce projet.

Agglopolys : avis appel à projet sur le thème « Rues/Jardins » pour les communes souhaitant végétaliser les trottoirs, les rues.

Ce projet, en collaboration avec Agglopolys se déroulera en plusieurs phases :

- distribution de graines à semer dans une zone test définie. La **voie de l'Allée** a été retenue car non traitée en pesticides, située en centre bourg. Une bande de 60 cm de chaque côté de l'Allée pourra être ensemencée. La commune a posé sa candidature pour un partenariat avec les étudiants de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) qui viendront, dans le cadre de leur recherche, faire des analyses avant et après les semis pour mesurer l'impact de cette végétalisation sur l'environnement.
- la **route de Romorantin**, intercommunale : des trottoirs fleuris, arborés ainsi qu'une piste cyclable pourraient être envisagés pour faciliter la circulation douce. Cette étude sera menée en partenariat avec le CAUE et Agglopolys.

L'ensemble du Conseil Municipal valide l'ensemble des deux projets.

Cimetière : demande de subvention auprès du Conseil, au titre de la DDAD (Dotation Départementale d'Aménagement Durable) pour l'engazonnement du cimetière. Depuis 2014, la commune de Cheverny s'inscrit dans une démarche « zéro pesticide » avec le CDPNE (Centre Départemental de Protection de la Nature et Environnement) et la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) C'est dans la continuité de ce cadre conventionnel d'engagement que la collectivité a l'objectif de végétaliser le cimetière en plantant des plantes couvre-sol et fleurs (jachères fleuries) entre les tombes et procéder à l'engazonnement des allées. L'objectif est double : celui de faciliter l'entretien et d'embellir le cimetière. Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité pour cette proposition.

SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie en Loir-et-Cher) : sécurisation sur les postes « Bois Bigot » et la « Veuve sans Pain ». Le SIDELC a programmé des travaux d'enfouissement des réseaux électriques. La commune a fait une demande complémentaire pour enfouissement du réseau téléphonique. Le coût de l'étude préalable est estimé à 2 486 €. Le montant des travaux incombant à la commune est estimé à 39 276 €. L'ensemble du Conseil Municipal valide ces travaux.

Ecole Publique de Cour-Cheverny : participation communale classe de découverte 2018 à Saint-Hilaire-de-Riez. Treize élèves de CM1/CM2 sont concernés par ce voyage. Suivant le nombre total d'enfants participants, le montant du séjour est variable. Une proposition est faite pour une participation de la commune à hauteur de 35 % du montant du séjour. L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

Voisins vigilants : création d'un nouveau secteur Route du Bûcher, Route de Launay et Route de l'Ebat. Suite à une réunion organisée avec un représentant de la gendarmerie et une vingtaine de riverains, un nouveau secteur « voisins vigilants » a été mis en place. Si des riverains de ces voies sont intéressés pour bénéficier de ce dispositif, contacter la mairie.

Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale : constitution d'un groupe de travail. Mmes DILAJ, LEVANT, SARTIAUX et MM. CHADENAS et GUILLOT sont désignés comme membres.

Comice de Candé-sur-Beuvron. Une journée spéciale scolaire est organisée le vendredi 15 juin. Pour faire face à l'affluence et assurer le succès de cette manifestation, les organisateurs ont demandé le prêt de barnums et la mise à disposition d'un employé communal. L'ensemble du Conseil Municipal accepte cette demande.

FDSEA 41. L'État envisage de ne plus considérer la Sologne comme zone défavorisée, reconnue comme telle depuis 1976. Des manifestations d'élus et d'agriculteurs sont prévues. Le Maire et son Conseil apportent leur soutien au maintien de la Sologne comme zone défavorisée.

Milles lectures d'hiver - dimanche 25 février à 17h00, Salle des Séniors (à côté de la salle des fêtes). Mme TRUCHARD, comédienne, viendra lire des extraits de "l'Urgence et la patience" de M. TOUSSAINT, autoportrait lumineux et rieur d'un passionné de littérature. Cette lecture sera suivie d'un échange avec la comédienne autour d'un verre de l'amitié.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 5 mars

Approbation du compte de gestion 2017. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi par M. le trésorier tel qu'il a été présenté par Mme DILAJ, adjointe en charge des finances.

Vote du compte administratif 2017. Le Conseil Municipal approuve le compte administratif. Les résultats sont les suivants : excédent de fonctionnement cumulé de 1 170 533,60 €, déficit d'investissement cumulé de 186 509,47 €.

Affectation du résultat 2017. Le Conseil Municipal approuve l'affectation de la somme de 324 633 €, prélevée sur le montant cumulé de la section « Fonctionnement » vers la section « Investissement » pour couvrir le déficit d'investissement 2017 et la prévision d'investissement 2018.

Vote du taux des taxes directes locales. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir à l'identique les taux des taxes directes locales pour la 34^{ème} année consécutive : taxe d'habitation : 13,40 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,40 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,20 %.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 5 mars (suite)

Vote des subventions communales 2018. La commission « Associations » a examiné la trésorerie de chacune des structures et a attribué les subventions en fonction des besoins et des capacités financières de la commune. Le montant total des subventions validées par le Conseil Municipal s'élève à 7 940 €.

Vote du budget primitif 2018. Vote du budget primitif en équilibre dépenses/recettes à hauteur de 1 019 647 € en section « investissement » et 1 613 120,13 € en section « fonctionnement ».

Location du local situé au 8, rue du Chêne des Dames, à l'Atelier bijoux « Gemmes » - convention de location. Mme THIBAUT souhaite louer le local cette année encore. Le Conseil Municipal accepte de maintenir le montant du loyer à 250 €.

Agglopolys : modification des statuts – prise de compétence facultative hors GEMAPI (Gestion Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). L'ensemble du Conseil Municipal valide ces modifications.

Ecole publique : participation financière de la commune aux « Petites Randos ». Quatre enfants de Cheverny de grande section de maternelle et de CP sont concernés. La commune de Cour-Cheverny propose une participation de 10 € par enfant, soit un total de 40 €. L'ensemble du Conseil Municipal accepte cette demande.

Ecole publique : choix des prix de fin d'année. Onze élèves chevernois de CM2 (9 de l'école publique et 2 de l'école Saint-Louis) en bénéficieront. Le Conseil Municipal vote une somme maximum de 25 € par enfant.

Compte rendu de l'intervention de M. DUBOIS, trésorier de la trésorerie de Blois Agglomération – « Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ? Dotations – Fiscalité – Simulation financière en cas de fusion de Cheverny et Cour-Cheverny ». Une synthèse est exposée par Mme DILAJ, aux membres du Conseil Municipal.

Taxi à Cheverny : l'entité commerciale de Mme LEPESQUER, chauffeur d'un taxi de 9 places, est rattachée à Cheverny.

Giratoire : les travaux ont commencé. La circulation est alternée pendant toute leur durée ; toutefois, la circulation sera totalement interdite pendant une journée lors de la pose de l'enrobé.

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 3 avril

La séance commence par la présentation d'une esquisse d'aménagement de la Route de Romorantin, par Mme FENATEU, Paysagiste au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).

Etablissement de la liste préparatoire du jury d'assises 2019 - tirage au sort. Il a été procédé au tirage au sort des 3 personnes pour l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises 2019.

Conseil municipal : indemnités de déplacement pour participation à des formations, des réunions, manifestations. Un forfait de 200 € a été voté, à l'unanimité.

Diagnostic éclairage public : choix du cabinet d'études. L'ensemble du Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'entreprise NOCTABENE, mieux disante.

Travaux de voirie Rue des Anes Verts : choix de l'entreprise. L'ensemble du Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'entreprise COLAS, mieux disante.

Remplacement d'un vidéoprojecteur. Les membres du Conseil Municipal valident cet achat estimé entre 500 et 700 €.

Règlement par carte achat. Cette carte délivrée par le Trésor Public est gratuite et n'engendre pas de frais mais il est nécessaire de créer une régie d'avances gérée par un régisseur ou son suppléant, qui ne peuvent être ni le Maire, ni les adjoints. L'ensemble du Conseil Municipal vote pour un plafond trimestriel de 1 000 €. Mme GAUDRON sera régisseur et Mme LEVANT, qui s'est portée candidate, sera suppléante.

Conseil des jeunes : projet « Cinécyclo ». Projection de cinéma en plein air, grâce à un vélo équipé d'une génératrice. Le but est donc de pédaler en continu pour voir le film. Le matériel est fourni par l'Association Cinécyclo. Deux membres de cette association seront présents ; ils devront être nourris et hébergés. Les frais liés à la projection entrent dans le budget attribué au Conseil des Jeunes. Cette manifestation est prévue le samedi 28 juillet à 21 h 30, sur la place de l'Eglise.

Véhicule de Mme MELCHIORI : il s'agit d'une Peugeot 307, de 2005, version essence, comptant 20 000 kms. Elle a été révisée et passée au contrôle technique. Le montant des réparations est de 1 246 €. Elle est cotée entre 2 000 et 2 500 €. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour la vendre lorsqu'elle sera remise en état.

Section Yoga : en raison du nombre important d'inscriptions, l'ensemble du Conseil Municipal accepte que la salle de danse lui soit attribuée le jeudi soir de 18 h 45 à 20 h, en plus des créneaux déjà programmés.

Concours départemental des vins : M. CAZIN a reçu la médaille d'or en Cheverny.

Château du Breuil : Il a été transmis aux « Sources de Caudalie ». La spécificité de cette entreprise est la commercialisation de produits de beauté et de soins (vinothérapie) à partir de pépins de raisins. L'hôtel continue de fonctionner normalement et le personnel reste en place.

Dossiers « sécheresse » 2017 : Mme GALLARD et M. CROISSANDEAU ont été reçus par la directrice de cabinet de la préfecture qui a prêté une attention particulière à la demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle formulée en raison de la succession de 3 années difficiles sur le plan météorologique (2015 : sécheresse, 2016 : inondations, 2017 : sécheresse). Le Ministère donnera sa réponse dans 8 mois, temps d'instruction nécessaire à l'examen des dossiers.

Giratoire : interruption des travaux pendant 2 jours en raison de la pluie. Pour éviter le retardement des travaux, l'entreprise SOTRAP a doublé ses équipes pour la pose des bordures en pierre. L'enrobé est prévu dans la semaine après le marathon, soit à partir du 16 avril (circulation interdite pendant une journée complète mais mise en place d'une déviation permettant l'accès au bourg, au parking et au golf).

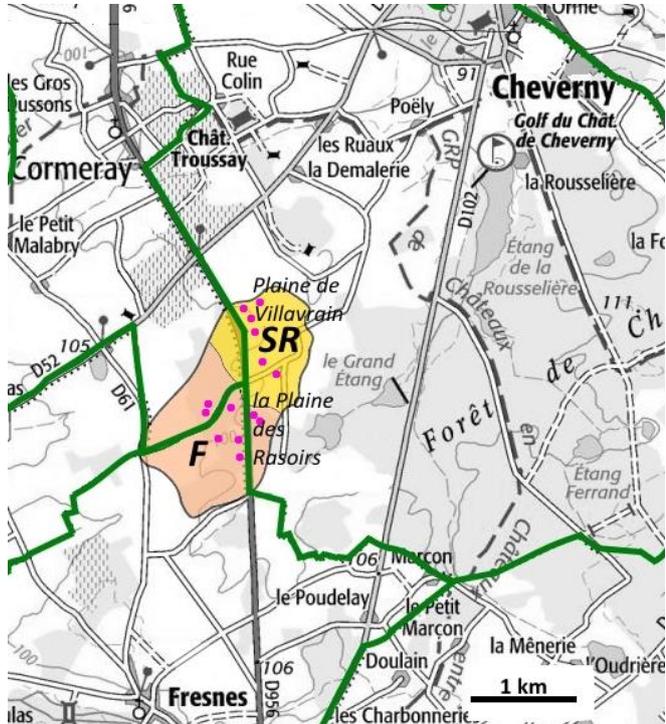
Chantier participatif de la loge des Ruaux : Il sera mené en partenariat avec l'association l'« Amicale des loisirs », deux professionnels retraités (un maçon et un couvreur) et des habitants bénévoles. Une réunion d'information aura lieu en mai.

Festival du chapeau : prévu le week-end du 7-8 avril au château de Cheverny, avec Miss France. Un tarif réduit sera accordé à toute personne porteuse d'un chapeau. Un concours sera organisé à cette occasion.

Cheverny... il y a 14 millions d'années

Le saviez-vous ? La mer, puis un estuaire ou un delta ont occupé Cheverny et les communes voisines, il y a très... très longtemps.

Deux roches en sont les témoins : des faluns (*F* sur la carte), sables riches en coquilles de mollusques, et des sables rouges (*SR* sur la carte). Ces roches ont été localement exploitées dans les années 70 et 80 pour obtenir des granulats. Subsistent aujourd'hui des carrières, remises en état ou abandonnées.



Répartition des faluns (F) et des sables rouges (SR). Points violets : anciennes carrières. Ces roches, immédiatement situées sous le sol, sont situées sur les communes de Cheverny, Cormeray et Fresnes.

Le(s) falun(s) correspond(ent) à un sédiment marin côtier. Les dépôts similaires des régions de Contres, Soings-en-Sologne, Pontlevoy, Thenay, forment les *Faluns du Blésois*. L'ensemble des dépôts faluniens de même âge permet une reconstitution approchée de l'étendue de la mer ; ici un golfe d'origine atlantique appelé *Mer des faluns*.

Les sables rouges, dépourvus de fossiles, ont des caractéristiques fluviales estuariennes ; des lits obliques orientés témoignent de l'existence de courants.

Dans la Plaine des Rasoirs, ces sables sont superposés aux faluns ; ils marquent l'installation de rivières après le retrait de la mer et sont qualifiés de sables estuariens ou deltaïques. Cette superposition, observée dans l'une des carrières de la Plaine des Rasoirs, marque la succession de deux environnements à Cheverny et dans les communes voisines : la mer vers -14 millions d'années, puis un estuaire vers -13 millions d'années.



Plaine de Villavrain : carrière de falun(s) en 1973. (Photo J.J. MACAIRE)

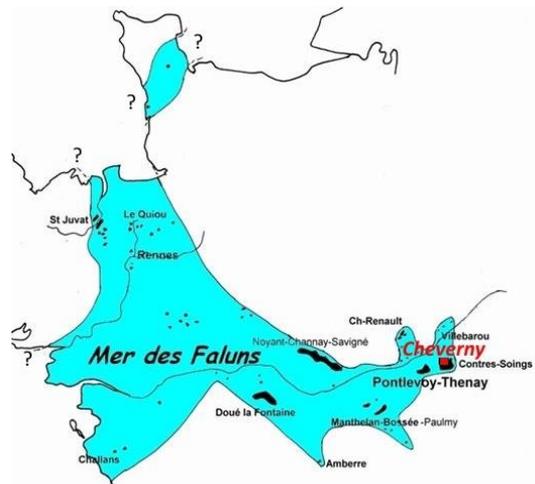
Un peu d'histoire...



Le(s) falun(s), un sable coquillier. Certaines coquilles fossiles sont celles de mollusques de mer sub-tropicale à tropicale.



La Plaine des Rasoirs : carrière de sables rouges en 1973. (Photo J.J. MACAIRE)



La *Mer des faluns*, un golfe atlantique. La dispersion des gisements actuels (en noir) s'explique par l'érosion depuis la continentalisation après le retrait de la mer.

Une roche, par les fossiles qu'elle renferme, ses composants minéraux, son organisation..., constitue l'enregistrement d'un moment d'une histoire avant l'histoire de l'Homme. Si une carrière ouvre une fenêtre dans le sous-sol, elle l'ouvre aussi dans le temps long. Éléments de la géodiversité, qui avec la biodiversité, composent le patrimoine naturel, les carrières, sites géologiques, contribuent à la reconstitution de l'histoire de la Terre et participent en cela à la connaissance collective.

Claude le Doussal professeur honoraire, géologue-référent pour le Loir-et-Cher à la Commission du Patrimoine Géologique de la région Centre-Val de Loire.

Expérimentation et suivi des trottoirs fleuris voie de l'Allée

Depuis la loi « Zéro pesticide » et même depuis 2014 pour notre commune, la gestion de la flore spontanée sur les trottoirs, mobilisent de manière plus importante les services techniques de la commune. Des chercheurs de l'École de la Nature et du Paysage de l'INSA Centre Val de Loire de Blois ont montré récemment qu'augmenter la fréquence de désherbage (plus d'une fois par an) ne permettait pas de diminuer la végétation, notamment sur les substrats en stabilisés (calcaire ou non). Profitant de l'initiative de fleurissement des trottoirs dans différentes communes d'Agglopolys, ces chercheurs vont suivre la végétation qui va être semée fin 2018 dans la voie de « l'Allée ». Chaque année et pendant une période de trois ans minimum, la diversité des espèces végétales présentes ainsi que celle des insectes pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons) seront répertoriées. L'objectif étant de déterminer si, en plus de diminuer le coût d'entretien et d'améliorer l'esthétique de nos villages, le fleurissement des trottoirs contribue à la protection de la biodiversité dans les milieux urbanisés.

Une réunion publique aura lieu le Mercredi 9 mai à 18 h30 à la mairie, salle du conseil municipal pour vous présenter ce projet scientifique mené par ces chercheurs.

Remise du Label Terre Saine

Le 21 mars dernier, notre commune était présente à Paris pour recevoir officiellement le label « Terre Saine » que nous avons obtenu en 2017.

A l'occasion de la 13e Semaine pour les alternatives aux pesticides, le ministère et l'Agence Française pour la Biodiversité ont réuni les 206 communes lauréates afin de valoriser la démarche « zéro pesticide ». Ce label, qui fête ses 4 ans cette année, a été remis à 317 collectivités depuis sa création. L'objectif est de conduire l'ensemble des collectivités françaises au zéro pesticide sur leurs espaces en ville.

Les enjeux sont majeurs.

Aujourd'hui 1/3 des oiseaux ont disparu de nos campagnes à cause de l'usage massif de pesticides. La terre a perdu une grande partie de sa fertilité et l'eau ne pénètre que très peu nos sols.

Dans une poignée de terre saine, il y a plus d'êtres vivants que d'habitants sur la planète !

Il n'est pas trop tard pour agir, mais selon les scientifiques de l'Agence Nationale de la Biodiversité, le point de non-retour est proche.

Nous devons être des pionniers pour faire revenir la nature dans nos espaces au quotidien.

Cet engagement, nous le tenons et nous sommes heureux de le partager avec vous, les habitants de Cheverny.

La défense de notre biodiversité est l'affaire de tous. Ensemble continuons à défendre notre planète !



Le potager de Manu

Coup'Flor situé route du bûcher (Ets Dillon) a transmis son entreprise à un jeune maraîcher, Emmanuel Adoff qui a créé son activité de vente directe depuis le 16 avril.

Le potager de Manu vous propose des plants de légumes, de fleurs à massifs, de plantes aromatiques en direct de sa production. A partir du mois de mai, les légumes de saison (salades, tomates, courgettes etc...) seront aussi en vente directe.



Le jardin de Manu est ouvert tous les jours de 15 h à 19 h sauf le vendredi, le samedi et le dimanche toute la journée.

Pour tous renseignements contacter Manu au 06 63 85 09 82 ou consulter le site : lepotagerdemanu36.e-monsite.com

Portes ouvertes les samedi 12 et dimanche 13 mai toute la journée.

Château du Breuil

M. GATTOLIAT, propriétaire du Château du Breuil, a cédé son établissement au Groupe « Les Sources de Caudalie », une entreprise bordelaise qui a développé un concept d'oenotourisme autour de la marque de cosmétique Caudalie. L'hôtel, 4 étoiles, accueillera, avec la même équipe, les clients.

Le projet, en cours de réflexion, consistera à travailler avec les vignerons de Cheverny/Cour-Cheverny pour la mise en place d'un spa, et d'une démarche de vinothérapie.

Antony COSS, le directeur d'exploitation, est à la recherche des profils suivants : chef de rang, femme de chambre, réceptionniste, veilleur de nuit /Night Audit.

Envoyer votre candidature au Château du Breuil (lettre de motivation + CV).

L'Atelier Ephémère

L'atelier « Éphémère » a rouvert ses portes depuis le 1er avril et ce jusqu'au 30 septembre avec de nouveaux artisans d'art mais toujours en présence de Johanna THIBAUT, bijoutière Chevernoise accompagnée de Solène GUILLAUME, créatrice de vêtements.

Vous trouverez aussi des objets de créateurs en sellerie, maroquinerie (Sylvie BUSCHHOFF), meubles et objets en métal (Thierry MILLET) des chapeaux (Charlotte BARFUSS) de la porcelaine (Michelle DELORME) et des œuvres peintes (Julie MERIEL) ;

Les horaires de la boutique pour cette année: lundi, mercredi, vendredi, samedi : 10 h-12 h et 13 h 30-18 h - mardi: 14 h-18 h. fermé le jeudi. Juillet et Août, ouvert le dimanche de 10 h-12 h et 13 h 30-18 h.

Ouvert les jours fériés et pendant les festivités (Jazz in , l'Echo du Caquetoire, la fêtes des vendanges etc...)

Vie communale

Les P'tites Randos de l'USEP 41

Cette année, ce sont 102 enfants des écoles de Villefranche sur Cher, Vendôme, Chaumont sur Loire qui sillonneront à pied, du 23 au 25 mai, les chemins et petites routes des communes de Cheverny et Cour-Cheverny, dans le cadre des "P'tites randos" organisées par l'USEP 41.

Au programme, sont prévus, pour ces élèves de 5 à 8 ans, 3 jours d'activité pédestre mais également une initiation au golf, des activités de découverte du château de Cheverny et de son parc ainsi que la visite de la ferme des "Bizolières".

Ces petites randonnées s'achèveront au bois de Sérigny le vendredi après-midi.

Il ne reste plus qu'à espérer que la météo soit de la partie afin que les enfants puissent profiter pleinement de ce temps d'école "hors des murs", qui allie à la fois sport, initiation à l'environnement et connaissance du patrimoine.

Journée éco-citoyenne :

Nous renouvelons, cette année, la journée citoyenne.

Le Conseil des Jeunes et le Conseil des Sages, vous invitent tous, **le samedi 26 mai à 9 h 30**, place de l'église, pour participer à nos ateliers citoyens.

Venez avec votre énergie et votre bonne humeur pour participer ensemble à l'entretien de notre commune.

Au programme (peinture des tables du lavoir, désherbage, ...).

Un pique-nique sera offert le midi aux participants, par la municipalité.

Renseignements et inscriptions pour la journée citoyenne en mairie avant le 19 mai. Tél : 02 54 79 97 78.

Démarchage frauduleux

Attention au démarchage téléphonique ou à domicile soit disant au nom de votre mairie, nous ne cautionnons en aucun cas ce genre de démarche. Quant au démarchage à votre domicile, la vigilance est de mise. N'hésitez pas à contacter la mairie en cas de doute.

En direct de l'Agglo



Aide à l'achat d'un vélo électrique



Depuis 2010, Agglopolys subventionne l'achat de vélos électriques pour développer cette pratique.

La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacement doux pour concilier nos besoins de mobilité avec les impératifs de santé publique, de lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores. Agglopolys vous rembourse donc jusqu'à 400 € pour l'achat d'un vélo électrique dans la limite de 25 % du prix d'achat !

Dossier à retirer auprès d'Agglopolys : Agglopolys - Service Mobilités Tél : 02 54 90 35 49

<http://www.agglopolys.fr/2988-inscription-pour-l-aide-a-l-achat-d-un-velo-electrique.htm>

Accueil des nouveaux arrivants



Le 23 février dernier, salle du Conseil, Madame Lionella GALLARD, Maire, et les élus du Conseil Municipal, ont eu le plaisir de recevoir les nouveaux chevernois, arrivés dans la commune depuis 2016. Après une présentation très complète de Cheverny (historique, fonctionnement, dossiers en cours, projets) chacun d'eux s'est présenté: origine, parcours professionnel, projets...

La suite de la soirée s'est ensuite déroulée dans la bonne humeur, en partageant quelques douceurs.

Concours des maisons fleuries

Les variations climatiques ne vous ont sûrement pas découragés et les passionnés que vous êtes serez, une fois de plus, à notre rendez-vous annuel.

N'oubliez pas de remplir, dès maintenant, le coupon-réponse joint dans ce bulletin et de le retourner en mairie le 30 juin au plus tard.

Nous « visiterons » vos jardins de l'extérieur, lorsque cela sera possible ; dans le cas contraire, nous prendrons un rendez-vous avec vous. Les prix seront remis aux lauréats courant octobre.

Conseil des Sages

Le Conseil des Sages se propose d'étudier comment améliorer l'écoulement des eaux. Pour ce faire, ses membres mandatés par la commune vont sillonner notre commune et regarder la discontinuité de l'écoulement des eaux. L'objectif est d'étudier les ponceaux défectueux ou les fossés discontinus et de dresser le bilan de ce diagnostic dont les résultats seront communiqués à la municipalité.

Ne vous étonnez pas si vous voyez des conseillers sages, devant votre demeure, plan en main, munis d'appareils photos leur permettant de collecter les informations les plus précises possibles. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

En direct de l'Agglo



Comice agricole / Candé sur Beuvron

Samedi 16 et dimanche 17 juin

Un Comice agricole, c'est une grande fête du monde rural, un rendez-vous festif et familial, mais c'est aussi un événement « trait d'union » entre ville et campagne, un lieu de réflexion sur les problématiques et les enjeux du monde agricole et du milieu rural. Entrée libre.

Appel à bénévoles contactez la mairie au 02 54 44 06 66 ou par mail mairie.cande-sur-beuvron@wanadoo.fr

L'Agglo organise un concours photo : « Que représente aujourd'hui pour vous l'agriculture dans l'agglomération ? »
Dépôt des photos jusqu'au 13 mai 2018 sur agglopolys.fr

A vos agendas



Basket Club / ESCCC

Samedi 5 mai

Soirée Ados - organisée par le Basket Club / ESCCC
19 h - Salle des Fêtes de Cour-Cheverny
Renseignements et inscription : 06 71 95 83 25

**Cérémonies du 8 mai et du 14 juillet
à 11h au monument aux morts**

Taïchi / ESCCC

Samedi 12 mai

15 h à 18 h. Place de l'église. **Démonstrations de Tai Chi Chuan** et de disciplines associées. Entrée libre.

ESCCC

Dimanche 13 mai

Randonnée pédestre 4 parcours : 9, 12, 15 et 22km
Départ place de l'Église de Cheverny - Inscriptions de 7 h à 9 h 30. Passage dans le parc du Château de Cheverny (chiens non admis).



Golf de Cheverny

Dimanches 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre, 14 octobre

Journée **"Tous au golf club"** Initiation gratuite pour néophytes de 10 h à 15 h. Informations et réservations 02 54 79 24 70.

Vide grenier - Brocante - ACAVIC

Lundi 21 mai

Brocante de 6 h à 19 h dans les rues de Cour-Cheverny. Inscription obligatoire au 06 12 21 68 27. Accueil exposants de 6 h à 8 h.

Baby Gym / ESCCC

Dimanche 27 mai

Bourse Puériculture - Salle des fêtes de Cour-Cheverny de 9 h à 17 h. 3 € le mètre. Informations et inscriptions : Mme Feuilloy 06 22 09 15 31.

Château de Cheverny

Samedi 2 et dimanche 3 juin

Week-end Vénitien au château de Cheverny.

Samedi à partir de 16 h, déambulation de personnages masqués et costumés et présentation de la meute. A partir de 19 h, une soirée exceptionnelle vous plongera dans l'univers carnavalesque de Venise suivie d'une visite du château de nuit. La soirée se clôturera par un magnifique feu d'artifice à 22 h 45.

Dimanche, défilés des costumés de 11 h à 12 h 30 puis de 15 h à 17 h. Plus d'informations sur www.chateau-cheverny.fr

Cheverny en fête (ex foire aux œufs)

Samedi 9 juin

Organisée par l'Amicale des Loisirs de Cheverny place du village dès 15 h. **Animations et spectacles** pour enfants et adultes. Au programme : « Lilly » Chanteuse – La Banda D'Lyre
Cette soirée se terminera par un bal animé par « Tropic Sun » Groupe antillais jusqu'à 22 h. Restauration et buvette sur place tout au long de la fête. Entrée gratuite.

ERRATUM : sur le rapport d'activité 2017 à la rubrique « Associations intercommunales », page 31, il faut lire :
Section Gymnastique Volontaire (ESCCC)
Tel. : 02 54 79 92 49

Gala de danse / ESCCC Danse

Samedi 16 juin 2018

Gala de danse - Salle des fêtes de Cour-Cheverny – 20 h 30

Château de Troussay

Vendredi 22 juin

19 h Grand pique-nique musical avec un orchestre de style sud-américain dans le parc du Château de Troussay, organisé par l'association "Les Amis de Troussay".

Plus d'informations sur www.chateaudetroussay.com

Lyre

Vendredi 22 juin

19 h Fête de la Musique, place de l'Église à Cheverny avec la Banda D'Lyre. Au programme, barbecue et animations musicales.

Ecole Saint-Louis / APEL

Dimanche 24 Juin

Anniversaire du bicentenaire

Spectacle des enfants, messe, plaque commémorative, repas champêtre, kermesse. Info : st.louis.cour.cheverny@gmail.com

Jazzin' Cheverny

Du Jeudi 28 juin au dimanche 1er juillet

Cette année, le festival fête ses 10 ans et pour l'occasion vous offre une programmation d'exception sur la scène du Château de Cheverny avec le vendredi 29 juin à 22 h 30, une légende du Jazz, Stanley Clarke. Il est considéré comme le père fondateur de la basse électrique. Il a travaillé aux côtés de Paul McCartney, Aretha Franklin, Stevie Wonder, entre autres.

Le samedi 30 juin à 22 h 30, c'est la plus grande voix féminine du Jazz dans le monde actuellement qui foulera la scène de Jazzin'Cheverny : Melody Gardot !!!! En première partie de ces deux magnifiques artistes Jean-Christophe Cholet, pianiste de renom et issu de notre région et Sylvain Rifflet, saxophoniste français, primé aux Victoires de la Musique en 2016.

A ne pas manquer non plus, la soirée d'ouverture le jeudi 28 juin à partir de 18 h 30 place de l'Église. Apéritif géant, convivialité, bonne humeur et bien sûr du Jazz. ... Vous pourrez apprécier de nombreux concerts (gratuits) place de l'Église tout au long du weekend.

Infos et réservations sur www.jazzin-cheverny.com



Marché gourmand

Dimanche 22 juillet : Marché gourmand et artistique, de 10 h à 18 h, place de l'église avec animations musicales en fin de matinée (Banda D'Lyre), organisé par la commune de Cheverny.